

Arrêté n° 23/0041

Le Directeur Général de Lille Métropole Habitat,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R. 421-18, modifié par Décret n°2022-706 du 26 avril 2022 - art.4, lequel dispose que « le Directeur Général peut, avec l'accord du Conseil d'Administration et dans les limites fixées par lui, déléguer à des membres du personnel de l'office exerçant des fonctions de directeur ou de chef de service sa signature pour les compétences qu'il exerce par délégation du Conseil d'Administration.

Les titulaires des délégations de signature peuvent, s'ils y sont autorisés par l'acte de délégation, subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'office ».

Vu la délibération 22/A125 du 14 octobre 2022 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat, OPH de la Métropole Européenne de Lille, autorisant cette délégation du Directeur Général aux directeurs et chefs de services, et subdélégation ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de l'Office et plus précisément de la Direction du Développement Immobilier, il y a lieu de prévoir une délégation de signature au profit de Monsieur Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement Immobilier.

Annule et remplace l'arrêté 23/0040

### ARRETE

Article 1 : - Délégation de signature est donnée à Monsieur Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement Immobilier, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes suivants selon les modalités ci-après exposées :

⇒ Commandes passées sur marché selon le process achats de LMH, et pour la Direction du Développement Immobilier comme repris dans les tableaux joints au présent arrêté.

⇒ Taxes et participation liées à l'application des règles d'urbanisme et intervention des services concessionnaires de services publics et autres fournisseurs de fluides en situation de monopole, qui relèvent de la Direction du Développement Immobilier.

⇒ Remboursement des frais professionnels aux collaborateurs de la Direction du Développement Immobilier : visa conjoint avec la Direction Générale Adjointe Ressources et Transformation.

⇒ Signature de tous les documents relatifs au management et à la gestion courante du personnel de la Direction du Développement Immobilier dont la compétence ne serait pas exclusivement réservée à la Direction Générale Adjointe Ressources et Transformation ou à la Direction Générale.

⇒ Signature de tout acte visant à l'acquisition de biens immobiliers, tels que définis aux articles 517 à 526 du Code Civil, dont le prix d'acquisition est inférieur ou égal à 200 000€.

⇒ Signature de tout courrier, document et acte qui relèvent de la Direction du Développement Immobilier.

⇒ Signature de tous les documents afférant à l'exécution, la réception ou la liquidation des contrats publics qui relèvent de la Direction du Développement Immobilier.

⇒ Signature de tous les documents afférant à la mise en œuvre des autorisations administratives de travaux qui relèvent de la Direction du Développement Immobilier.

⇒ Signature de toute autorisation d'urbanisme du ressort de la Direction du Développement Immobilier.

⇒ Signature des permis de construire, des permis d'aménager et des autorisations de démolir du Développement Immobilier.

⇒ Signature des correspondances usuelles et actes de gestion courants à l'égard des partenaires, fournisseurs et opérateurs institutionnels et associatifs, des collectivités locales et territoriales, des tiers, des locataires qui relèvent de la Direction du Développement Immobilier.

Article 2 : Cette délégation de signature s'exerce sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le Directeur Général qui pourra le cas échéant en suspendre l'application.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement Immobilier, la délégation de signature qui lui est conférée par le présent arrêté, à l'exception de :

- la signature des autorisations d'urbanisme, des permis de construire, des permis d'aménager et des autorisations de démolir,  
et
- la signature de tout acte visant à l'acquisition de biens immobiliers, tels que définis aux articles 517 à 526 du Code Civil, dont le prix d'acquisition est inférieur ou égal à 200 000€,

sera exercée par ordre de priorité suivant et selon leurs disponibilités par :

- Madame Agathe JOCTEUR-MONROZIER, en sa qualité de Responsable du Développement Foncier et de l'Aménagement,
- Monsieur Gabriel BUISINE, en sa qualité de Responsable de pôle maîtrise d'ouvrage construction,
- Madame Fanny VERSCHUEREN, en sa qualité de Responsable du pôle maîtrise d'ouvrage construction,

Article 4 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

L'arrêté fera l'objet d'une publication, d'une note d'information en Conseil d'Administration et d'une notification aux agents intéressés.

Tourcoing, le 08 décembre 2023.

Le Directeur Général  
Maxime BITTER

Le Directeur du Développement Immobilier  
Sébastien LEFEBVRE

La Responsable du Développement Foncier et de l'Aménagement  
Agathe JOCTEUR-MONROZIER.

Les Responsables de pôle maîtrise d'ouvrage construction  
Gabriel BUISINE

Fanny VERSCHUEREN

Cette décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux près le juge compétent en application des articles R. 421-1 et s. du Code de Justice administrative. Un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux sus énoncé qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la notification de la réponse qui lui a été réservée. Au terme d'un délai de deux mois, le silence de l'autorité signataire de la décision vaut rejet implicite du recours gracieux.

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DPR-DDI	Commandes Fonctionnement inférieures à 300€ TTC	Directeur DPR Charles WALLERAND / Directeur DDI Sébastien LEFEBVRE avec subdélégation (visa et réception)		Assistante de Direction Ophélie DEGALLAIX (saisie et réception)	
	Commandes Fonctionnement entre 300€ et 100 000€ TTC	Directeur DPR Charles WALLERAND / Directeur DDI Sébastien LEFEBVRE (visa 1) et avec subdélégation (réception)	DG	Assistante de Direction Ophélie DEGALLAIX (saisie et réception)	
	Commandes Fonctionnement supérieures à 100 000€ TTC	Directeur DPR Charles WALLERAND / Directeur DDI Sébastien LEFEBVRE (réception avec Subdélégation) + visa 1 + DG (visa 2)	remplacement DG selon les règles habituelles (visa 1 et 2)	Assistante de Direction Ophélie DEGALLAIX (saisie et réception)	

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLI DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLI SUBDELEGATAIRE
DDI Construction Neuve	Commandes Investissement Inférieures à 3 000€ TTC	Responsable d'équipe Construction Neuve Gabriel BUISINE - Fanny VERSCHUREN avec subdélégation (visa 1 et réception)	Directeur du Développement Immobilier Sébastien LEFEBVRE (visa 2)	Chargés d'opération Ramatoulaye KEITA - Corentin LETOULLEC - Léopold PRUVOST - Cindy CASPROWIAK - Agathe GERAUD - Samantha GAUTIER - Julie TANGERO Paul KNOCKAERT - Tancrede BURELOUX (visa 1 et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement entre 3 000€ et 30 000€ TTC	Responsable d'équipe Construction Neuve Gabriel BUISINE - Fanny VERSCHUREN avec subdélégation (visa 1 et réception + visa 2)	Directeur du Développement Immobilier Sébastien LEFEBVRE (visa 2) + Maxime BITTER (visa 3)	Chargés d'opération Ramatoulaye KEITA - Corentin LETOULLEC - Léopold PRUVOST - Cindy CASPROWIAK - Agathe GERAUD - Samantha GAUTIER - Julie TANGERO Paul KNOCKAERT - Tancrede BURELOUX (visa 1 et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement entre 30 000€ et 100 000€ TTC	Responsable d'équipe Construction Neuve Gabriel BUISINE - Fanny VERSCHUREN avec subdélégation (visa 1 et réception + Visa 2) + Directeur du Développement immobilier Sébastien LEFEBVRE (visa 3)	Directeur du Développement Immobilier Sébastien LEFEBVRE (visa 2) + Directeur Général Maxime BITTER (visa 3)	Chargés d'opération Ramatoulaye KEITA - Corentin LETOULLEC - Léopold PRUVOST - Cindy CASPROWIAK - Agathe GERAUD - Samantha GAUTIER - Julie TANGERO Paul KNOCKAERT - Tancrede BURELOUX (visa 1 et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement supérieures à 100 000€ TTC	Responsable d'équipe Construction Neuve Gabriel BUISINE - Fanny VERSCHUREN avec subdélégation (visa 1 et réception + Visa 2) + Directeur du Développement immobilier Sébastien LEFEBVRE (visa 3) + Directeur Général Maxime BITTER (visa 4)	Directeur du Développement Immobilier Sébastien LEFEBVRE (visa 2) + remplacement Directeur Général selon modalités habituelles (visas 3 et 4)	Chargés d'opération Ramatoulaye KEITA - Corentin LETOULLEC - Léopold PRUVOST - Cindy CASPROWIAK - Agathe GERAUD - Samantha GAUTIER - Julie TANGERO Paul KNOCKAERT - Tancrede BURELOUX (visa 1 et réception)	Se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REMPLE DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REMPLE SUBDELEGATAIRE
DDI Développement Foncier	Commandes Investissement inférieures à 3 000€ TTC	Responsable du Développement Foncier Agathe JOCTEUR-MONROZIER avec subdélégation		Chargés de prospection Foncière Myriam VANHOLDERBEKE - Nicolas QUENIVET (visa 1 et réception)	Se remplacent l'un l'autre
	Commandes Investissement entre 3 000€ et 30 000€ TTC	Responsable du Développement Foncier Agathe JOCTEUR-MONROZIER (avec subdélégation visa 1 et réception + visa 2)	Directeur du Développement Immobilier Sébastien LEFEBVRE (visa 2)	Chargés de prospection Foncière Myriam VANHOLDERBEKE - Nicolas QUENIVET (visa 1 et réception)	Se remplacent l'un l'autre
	Commandes Investissement entre 30 000€ et 100 000€ TTC	Responsable du Développement Foncier Agathe JOCTEUR-MONROZIER avec subdélégation (visa 1 et réception + visa 2) + Directeur du Développement Immobilier Sébastien LEFEBVRE (visa 3)	Directeur du Développement Immobilier Sébastien LEFEBVRE (visa 2) + Directeur Général (visa 3)	Chargés de prospection Foncière Myriam VANHOLDERBEKE - Nicolas QUENIVET (visa 1 et réception)	Se remplacent l'un l'autre
	Commandes Investissement supérieures à 100 000€ TTC	Responsable du Développement Foncier Agathe JOCTEUR-MONROZIER avec subdélégation (visa 1 et réception + visa 2) + Directeur du Développement Immobilier Sébastien LEFEBVRE (visa 3) + DG (visa 4)	Directeur du Développement Immobilier Sébastien LEFEBVRE (visa 2) + remplacement DG selon modalités habituelles (visas 3 et 4)	Chargés de prospection Foncière Myriam VANHOLDERBEKE - Nicolas QUENIVET (visa 1 et réception)	Se remplacent l'un l'autre

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REPLT SUBDELEGATAIRE
DDI + DPR	Factures sur marchés à tranches fermes inférieurs à 300 000€ TTC	Chargés d'opération (visa responsable du marché)  Chargés d'opération (visa responsable du marché) + Directeur du Développement Immobilier Sébastien LEFEBVRE / Directeur Patrimoine et de la réhabilitation Charles WALLERAND	Se remplacent entre eux		
	Factures sur marchés à tranches fermes supérieures à 300 000€ TTC		Directeur Général Maxime BITTER		

Arrêté n° 23/0042

Le Directeur Général de Lille Métropole Habitat,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R. 421-18, modifié par Décret n°2022-706 du 26 avril 2022 - art.4, lequel dispose que « le Directeur Général peut, avec l'accord du Conseil d'Administration et dans les limites fixées par lui, déléguer à des membres du personnel de l'office exerçant des fonctions de directeur ou de chef de service sa signature pour les compétences qu'il exerce par délégation du Conseil d'Administration.

Les titulaires des délégations de signature peuvent, s'ils y sont autorisés par l'acte de délégation, subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'office ».

Vu la délibération 22/A125 du 14 octobre 2022 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat, OPH de la Métropole Européenne de Lille, autorisant cette délégation du Directeur Général aux directeurs et chefs de services, et subdélégation ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de l'Office et plus précisément du Développement Foncier et de l'Aménagement, de la Direction du Développement Immobilier, il y a lieu de prévoir une délégation de signature au profit de Madame Agathe JOCTEUR-MONROZIER, Responsable du Développement Foncier et de l'Aménagement.

Annule et remplace les arrêtés 23/0029 et 23/0030

### ARRETE

Article 1 : - Délégation de signature est donnée à Madame Agathe JOCTEUR-MONROZIER, Responsable du Développement Foncier et de l'Aménagement, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes suivants selon les modalités ci-après exposées :

⇒ Commandes passées sur marché selon le process achats de LMH, et pour la Direction du Développement Immobilier comme repris dans les tableaux joints au présent arrêté.

⇒ Signature de tous les documents relatifs au management et à la gestion courante du personnel du Développement Foncier et de l'Aménagement dont la compétence ne serait pas exclusivement réservée à la Direction Générale Adjointe Ressources et Transformation ou à la Direction Générale.

⇒ Signature des courriers, documents, correspondances et actes de gestion courants à l'égard des partenaires, fournisseurs et opérateurs institutionnels et associatifs, des collectivités locales et territoriales, des tiers, des locataires qui relèvent du Développement Foncier et de l'Aménagement.

Article 2 : Cette délégation de signature s'exerce sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le Directeur Général qui pourra le cas échéant en suspendre l'application.

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

L'arrêté fera l'objet d'une publication, d'une note d'information en Conseil d'Administration et d'une notification aux agents intéressés.

Tourcoing, le 08 décembre 2023

Le Directeur Général  
Maximé BITTER

La Responsable du Développement Foncier et de l'Aménagement  
Agathe JOCTEUR-MONROZIER



DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLI DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLI SUBDELEGATAIRE
DPR-DDI	Commandes Fonctionnement inférieures à 300€ TTC	Directeur DPR Charles WALLERAND / Directeur DDI Sébastien LEFEBVRE avec subdélégation (visa et réception)		Assistante de Direction Ophélie DEGALLAIX (saisie et réception)	
	Commandes Fonctionnement entre 300€ et 100 000€ TTC	Directeur DPR Charles WALLERAND / Directeur DDI Sébastien LEFEBVRE (visa 1) et avec subdélégation (réception)	DG	Assistante de Direction Ophélie DEGALLAIX (saisie et réception)	
	Commandes Fonctionnement supérieures à 100 000€ TTC	Directeur DPR Charles WALLERAND / Directeur DDI Sébastien LEFEBVRE (réception avec Subdélégation) + visa 1 + DG (visa 2)	remplacement DG selon les règles habituelles (visa 1 et 2)	Assistante de Direction Ophélie DEGALLAIX (saisie et réception)	

DIRECTION	ACTÉS	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DDI Construction Nouvelle	Commandes Investissement Inférieures à 3 000€ TTC	Responsable d'équipe Construction Neuve Gabriel BUISINE - Fanny VERSCHUREN avec subdélégation (visa 1 et réception)	Directeur du Développement Immobilier Sébastien LEFEBVRE (visa 2)	Chargés d'opération Ramatoulaye KEITA - Corentin LETOULLEC - Léopold PRUVOST - Cindy CASPROWIAK - Agathe GERAUD - Samantha GAUTIER - Julie TANGERO Paul KNOCKAERT - Tancredi BURELOUX (visa 1 et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement entre 3 000€ et 30 000€ TTC	Responsable d'équipe Construction Neuve Gabriel BUISINE - Fanny VERSCHUREN avec subdélégation (visa 1 et réception + visa 2)	Directeur du Développement Immobilier Sébastien LEFEBVRE (visa 2) + Maxime BITTER (visa 3)	Chargés d'opération Ramatoulaye KEITA - Corentin LETOULLEC - Léopold PRUVOST - Cindy CASPROWIAK - Agathe GERAUD - Samantha GAUTIER - Julie TANGERO Paul KNOCKAERT - Tancredi BURELOUX (visa 1 et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement entre 30 000€ et 100 000€ TTC	Responsable d'équipe Construction Neuve Gabriel BUISINE - Fanny VERSCHUREN avec subdélégation (visa 1 et réception + Visa 2) + Directeur du Développement immobilier Sébastien LEFEBVRE (visa 3)	Directeur du Développement Immobilier Sébastien LEFEBVRE (visa 2) + Directeur Général Maxime BITTER (visa 3)	Chargés d'opération Ramatoulaye KEITA - Corentin LETOULLEC - Léopold PRUVOST - Cindy CASPROWIAK - Agathe GERAUD - Samantha GAUTIER - Julie TANGERO Paul KNOCKAERT - Tancredi BURELOUX (visa 1 et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement supérieures à 100 000€ TTC	Responsable d'équipe Construction Neuve Gabriel BUISINE - Fanny VERSCHUREN avec subdélégation (visa 1 et réception + Visa 2) + Directeur du Développement immobilier Sébastien LEFEBVRE (visa 3) + Directeur Général Maxime BITTER (visa 4)	Directeur du Développement Immobilier Sébastien LEFEBVRE (visa 2) + remplacement Directeur Général selon modalités habituelles (visas 3 et 4)	Chargés d'opération Ramatoulaye KEITA - Corentin LETOULLEC - Léopold PRUVOST - Cindy CASPROWIAK - Agathe GERAUD - Samantha GAUTIER - Julie TANGERO Paul KNOCKAERT - Tancredi BURELOUX (visa 1 et réception)	Se remplacent eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLI DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLI SUBDELEGATAIRE
DDI Développement Foncier	Commandes Investissement inférieures à 3 000€ TTC	Responsable du Développement Foncier Agathe JOCTEUR-MONROZIER avec subdélégation		Chargés de prospection Foncière Myriam VANHOLDERBEKE - Nicolas QUENIVET (visa 1 et réception)	Se remplacent l'un l'autre
	Commandes Investissement entre 3 000€ et 30 000€ TTC	Responsable du Développement Foncier Agathe JOCTEUR-MONROZIER (avec subdélégation visa 1 et réception + visa 2)	Directeur du Développement Immobilier Sébastien LEFEBVRE (visa 2)	Chargés de prospection Foncière Myriam VANHOLDERBEKE - Nicolas QUENIVET (visa 1 et réception)	Se remplacent l'un l'autre
	Commandes Investissement entre 30 000€ et 100 000€ TTC	Responsable du Développement Foncier Agathe JOCTEUR-MONROZIER avec subdélégation (visa 1 et réception + visa 2) + Directeur du Développement Immobilier Sébastien LEFEBVRE (visa 3)	Directeur du Développement Immobilier Sébastien LEFEBVRE (visa 2) + Directeur Général (visa 3)	Chargés de prospection Foncière Myriam VANHOLDERBEKE - Nicolas QUENIVET (visa 1 et réception)	Se remplacent l'un l'autre
	Commandes Investissement supérieures à 100 000€ TTC	Responsable du Développement Foncier Agathe JOCTEUR-MONROZIER avec subdélégation (visa 1 et réception + visa 2) + Directeur du Développement Immobilier Sébastien LEFEBVRE (visa 3) + DG (visa 4)	Directeur du Développement Immobilier Sébastien LEFEBVRE (visa 2) + remplacement DG selon modalités habituelles (visas 3 et 4)	Chargés de prospection Foncière Myriam VANHOLDERBEKE - Nicolas QUENIVET (visa 1 et réception)	Se remplacent l'un l'autre

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DDI + DPR	Factures sur marchés à tranches fermes inférieurs à 300 000€ TTC	Chargés d'opération (visa responsable du marché) Chargés d'opération (visa responsable du marché) + Directeur du Développement Immobilier Sébastien LEFEBVRE / Directeur Patrimoine et de la réhabilitation Charles WALLERAND	Se remplacent entre eux  Directeur Général Maxime BITTER		
	Factures sur marchés à tranches fermes supérieurs à 300 000€ TTC				

Arrêté n° 23/0043

Le Directeur Général de Lille Métropole Habitat,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R. 421-18, modifié par Décret n°2022-706 du 26 avril 2022 - art.4, lequel dispose que « le Directeur Général peut, avec l'accord du Conseil d'Administration et dans les limites fixées par lui, déléguer à des membres du personnel de l'office exerçant des fonctions de directeur ou de chef de service sa signature pour les compétences qu'il exerce par délégation du Conseil d'Administration.

Les titulaires des délégations de signature peuvent, s'ils y sont autorisés par l'acte de délégation, subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'office ».

Vu la délibération 22/A125 du 14 octobre 2022 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat, OPH de la Métropole Européenne de Lille, autorisant cette délégation du Directeur Général aux directeurs et chefs de services, et subdélégation ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de l'Office et plus précisément du pôle maîtrise d'ouvrage construction de la Direction du Développement Immobilier, il y a lieu de prévoir une délégation de signature au profit de Monsieur Gabriel BUISINE, Responsable du pôle maîtrise d'ouvrage construction.

Annule et remplace l'arrêté 23/0038

## ARRETE

Article 1 : - Délégation de signature est donnée à Monsieur Gabriel BUISINE, Responsable du pôle maîtrise d'ouvrage construction, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes suivants selon les modalités ci-après exposées :

⇒ Commandes passées sur marché selon le process achats de LMH, et pour la Direction du Développement Immobilier comme repris dans les tableaux joints au présent arrêté,

⇒ Signature de tous les documents relatifs au management et à la gestion courante du personnel du pôle maîtrise d'ouvrage construction dont la compétence ne serait pas exclusivement réservée à la Direction Générale Adjointe Ressources et Transformation ou à la Direction Générale.

⇒ Signature de tout courrier, document et acte relatifs au fonctionnement du pôle maîtrise d'ouvrage construction.

⇒ Signature des correspondances usuelles et actes de gestion courants à l'égard des partenaires, fournisseurs et opérateurs institutionnels et associatifs, des collectivités locales et territoriales, des tiers, des locataires qui relèvent du pôle maîtrise d'ouvrage construction.

Article 2 : Cette délégation de signature s'exerce sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le Directeur Général qui pourra le cas échéant en suspendre l'application.

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

L'arrêté fera l'objet d'une publication, d'une note d'information en Conseil d'Administration et d'une notification aux agents intéressés.

Tourcoing, le 08 décembre 2023

Le Directeur Général  
Maxime BITTER

Le Responsable du pôle maîtrise d'ouvrage construction  
Gabriel BUISINE



DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DPR-DDI	Commandes Fonctionnement inférieures à 300€ TTC	Directeur DPR Charles WALLERAND / Directeur DDI Sébastien LEFEBVRE avec subdélégation (visa et réception)		Assistante de Direction Ophélie DEGALLAIX (saisie et réception)	
	Commandes Fonctionnement entre 300€ et 100 000€ TTC	Directeur DPR Charles WALLERAND / Directeur DDI Sébastien LEFEBVRE (visa 1) et avec subdélégation (réception)	DG	Assistante de Direction Ophélie DEGALLAIX (saisie et réception)	
	Commandes Fonctionnement supérieures à 100 000€ TTC	Directeur DPR Charles WALLERAND / Directeur DDI Sébastien LEFEBVRE (réception avec Subdélégation) + visa 1 + DG (visa 2)	remplacement DG selon les règles habituelles (visa 1 et 2)	Assistante de Direction Ophélie DEGALLAIX (saisie et réception)	

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DDI Construction Nouve	Commandes Investissement Inférieures à 3 000€ TTC	Responsable d'équipe Construction Neuve Gabriel BUISINE - Fanny VERSCHUREN avec subdélégation (visa 1 et réception)	Directeur du Développement Immobilier Sébastien LEFEBVRE (visa 2)	Chargés d'opération Ramatoulaye KEITA - Corentin LETOULLEC - Léopold PRUVOST - Cindy CASPROWIAK - Agathe GERAUD - Samantha GAUTIER - Julie TANGERO Paul KNOCKAERT - Tancrede BURELOUX (visa 1 et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement entre 3 000€ et 30 000€ TTC	Responsable d'équipe Construction Neuve Gabriel BUISINE - Fanny VERSCHUREN avec subdélégation (visa 1 et réception + visa 2)	Directeur du Développement Immobilier Sébastien LEFEBVRE (visa 2) + Directeur Général Maxime BITTER (visa 3)	Chargés d'opération Ramatoulaye KEITA - Corentin LETOULLEC - Léopold PRUVOST - Cindy CASPROWIAK - Agathe GERAUD - Samantha GAUTIER - Julie TANGERO Paul KNOCKAERT - Tancrede BURELOUX (visa 1 et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement entre 30 000€ et 100 000€ TTC	Responsable d'équipe Construction Neuve Gabriel BUISINE - Fanny VERSCHUREN avec subdélégation (visa 1 et réception + Visa 2) + Directeur du Développement immobilier Sébastien LEFEBVRE (visa 3)	Directeur du Développement Immobilier Sébastien LEFEBVRE (visa 2) + Directeur Général Maxime BITTER (visa 3)	Chargés d'opération Ramatoulaye KEITA - Corentin LETOULLEC - Léopold PRUVOST - Cindy CASPROWIAK - Agathe GERAUD - Samantha GAUTIER - Julie TANGERO Paul KNOCKAERT - Tancrede BURELOUX (visa 1 et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement supérieures à 100 000€ TTC	Responsable d'équipe Construction Neuve Gabriel BUISINE - Fanny VERSCHUREN avec subdélégation (visa 1 et réception + Visa 2) + Directeur du Développement immobilier Sébastien LEFEBVRE (visa 3) + Directeur Général Maxime BITTER (visa 4)	Directeur du Développement Immobilier Sébastien LEFEBVRE (visa 2) + remplacement Directeur Général selon modalités habituelles (visas 3 et 4)	Chargés d'opération Ramatoulaye KEITA - Corentin LETOULLEC - Léopold PRUVOST - Cindy CASPROWIAK - Agathe GERAUD - Samantha GAUTIER - Julie TANGERO Paul KNOCKAERT - Tancrede BURELOUX (visa 1 et réception)	Se remplacent eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REMPLE DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REMPLE SUBDELEGATAIRE
DDI Développement Foncier	Commandes Investissement inférieures à 3 000€ TTC	Responsable du Développement Foncier Agathe JOCTEUR-MONROZIER avec subdélégation		Chargés de prospection Foncière Myriam VANHOLDERBEKE - Nicolas QUENIVET (visa 1 et réception)	Se remplacent l'un l'autre
	Commandes Investissement entre 3 000€ et 30 000€ TTC	Responsable du Développement Foncier Agathe JOCTEUR-MONROZIER (avec subdélégation visa 1 et réception + visa 2)	Directeur du Développement Immobilier Sébastien LEFEBVRE (visa 2)	Chargés de prospection Foncière Myriam VANHOLDERBEKE - Nicolas QUENIVET (visa 1 et réception)	Se remplacent l'un l'autre
	Commandes Investissement entre 30 000€ et 100 000€ TTC	Responsable du Développement Foncier Agathe JOCTEUR-MONROZIER avec subdélégation (visa 1 et réception + visa 2) + Directeur du Développement Immobilier Sébastien LEFEBVRE (visa 3)	Directeur du Développement Immobilier Sébastien LEFEBVRE (visa 2) + Directeur Général (visa 3)	Chargés de prospection Foncière Myriam VANHOLDERBEKE - Nicolas QUENIVET (visa 1 et réception)	Se remplacent l'un l'autre
	Commandes Investissement supérieures à 100 000€ TTC	Responsable du Développement Foncier Agathe JOCTEUR-MONROZIER avec subdélégation (visa 1 et réception + visa 2) + Directeur du Développement Immobilier Sébastien LEFEBVRE (visa 3) + DG (visa 4)	Directeur du Développement Immobilier Sébastien LEFEBVRE (visa 2) + remplacement DG selon modalités habituelles (visas 3 et 4)	Chargés de prospection Foncière Myriam VANHOLDERBEKE - Nicolas QUENIVET (visa 1 et réception)	Se remplacent l'un l'autre

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DDI + DPR	Factures sur marchés à tranches fermes inférieurs à 300 000€ TTC	Chargés d'opération (visa responsable du marché)  Chargés d'opération (visa responsable du marché) + Directeur du Développement Immobilier Sébastien LEFEBVRE / Directeur Patrimoine et de la réhabilitation Charles WALLERAND	Se remplacent entre eux  Directeur Général Maxime BITTER		
	Factures sur marchés à tranches fermes supérieures à 300 000€ TTC				

Arrêté n° 23/0044

Le Directeur Général de Lille Métropole Habitat,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R. 421-18, modifié par Décret n°2022-706 du 26 avril 2022 - art.4, lequel dispose que « le Directeur Général peut, avec l'accord du Conseil d'Administration et dans les limites fixées par lui, déléguer à des membres du personnel de l'office exerçant des fonctions de directeur ou de chef de service sa signature pour les compétences qu'il exerce par délégation du Conseil d'Administration.

Les titulaires des délégations de signature peuvent, s'ils y sont autorisés par l'acte de délégation, subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'office ».

Vu la délibération 22/A125 du 14 octobre 2022 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat, OPH de la Métropole Européenne de Lille, autorisant cette délégation du Directeur Général aux directeurs et chefs de services, et subdélégation ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de l'Office et plus précisément du pôle maîtrise d'ouvrage construction de la Direction du Développement Immobilier, il y a lieu de prévoir une délégation de signature au profit de Madame Fanny VERSCHUEREN, Responsable du pôle maîtrise d'ouvrage construction.

Annule et remplace l'arrêté 23/0039

## ARRETE

Article 1 : - Délégation de signature est donnée à Madame Fanny VERSCHUEREN, Responsable du pôle maîtrise d'ouvrage construction, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes suivants selon les modalités ci-après exposées :

⇒ Commandes passées sur marché selon le process achats de LMH, et pour la Direction du Développement Immobilier comme repris dans les tableaux joints au présent arrêté.

⇒ Signature de tous les documents relatifs au management et à la gestion courante du personnel du pôle maîtrise d'ouvrage construction dont la compétence ne serait pas exclusivement réservée à la Direction Générale Adjointe Ressources et Transformation ou à la Direction Générale.

⇒ Signature de tout courrier, document et acte relatifs au fonctionnement du pôle maîtrise d'ouvrage construction.

⇒ Signature des correspondances usuelles et actes de gestion courants à l'égard des partenaires, fournisseurs et opérateurs institutionnels et associatifs, des collectivités locales et territoriales, des tiers, des locataires qui relèvent du pôle maîtrise d'ouvrage construction.

Article 2 : Cette délégation de signature s'exerce sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le Directeur Général qui pourra le cas échéant en suspendre l'application.

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

L'arrêté fera l'objet d'une publication, d'une note d'information en Conseil d'Administration et d'une notification aux agents intéressés.

Tourcoing, le 08 décembre 2023

Le Directeur Général  
Maxime BITTER

La Responsable du pôle maîtrise d'ouvrage construction  
Fanny VERSCHUEREN



DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DPR-DDI	Commandes Fonctionnement inférieures à 300€ TTC	Directeur DPR Charles WALLERAND / Directeur DDI Sébastien LEFEBVRE avec subdélégation (visa et réception)		Assistante de Direction Ophélie DEGALLAIX (saisie et réception)	
	Commandes Fonctionnement entre 300€ et 100 000€ TTC	Directeur DPR Charles WALLERAND / Directeur DDI Sébastien LEFEBVRE (visa 1) et avec subdélégation (réception)	DG	Assistante de Direction Ophélie DEGALLAIX (saisie et réception)	
	Commandes Fonctionnement supérieures à 100 000€ TTC	Directeur DPR Charles WALLERAND / Directeur DDI Sébastien LEFEBVRE (réception avec Subdélégation) + visa 1 + DG (visa 2)	remplacement DG selon les règles habituelles (visa 1 et 2)	Assistante de Direction Ophélie DEGALLAIX (saisie et réception)	

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DDI Construction Nouvelle	Commandes Investissement Inférieures à 3 000€ TTC	Responsable d'équipe Construction Neuve Gabriel BUISSINE - Fanny VERSCHUREN avec subdélégation (visa 1 et réception)	Directeur du Développement Immobilier Sébastien LEFEBVRE (visa 2)	Chargés d'opération Ramatoulaye KEITA - Corentin LETOULLEC - Léopold PRUVOST - Cindy CASPROWIAK - Agathe GERAUD - Samantha GAUTIER - Julie TANGERO Paul KNOCKAERT - Tancrede BURELOUX (visa 1 et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement entre 3 000€ et 30 000€ TTC	Responsable d'équipe Construction Neuve Gabriel BUISSINE - Fanny VERSCHUREN avec subdélégation (visa 1 et réception + visa 2)	Directeur du Développement Immobilier Sébastien LEFEBVRE (visa 2) + Maxime BITTER (visa 3)	Chargés d'opération Ramatoulaye KEITA - Corentin LETOULLEC - Léopold PRUVOST - Cindy CASPROWIAK - Agathe GERAUD - Samantha GAUTIER - Julie TANGERO Paul KNOCKAERT - Tancrede BURELOUX (visa 1 et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement entre 30 000€ et 100 000€ TTC	Responsable d'équipe Construction Neuve Gabriel BUISSINE - Fanny VERSCHUREN avec subdélégation (visa 1 et réception + Visa 2) + Directeur du Développement immobilier Sébastien LEFEBVRE (visa 3)	Directeur du Développement Immobilier Sébastien LEFEBVRE (visa 2) + Directeur Général Maxime BITTER (visa 3)	Chargés d'opération Ramatoulaye KEITA - Corentin LETOULLEC - Léopold PRUVOST - Cindy CASPROWIAK - Agathe GERAUD - Samantha GAUTIER - Julie TANGERO Paul KNOCKAERT - Tancrede BURELOUX (visa 1 et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement supérieures à 100 000€ TTC	Responsable d'équipe Construction Neuve Gabriel BUISSINE - Fanny VERSCHUREN avec subdélégation (visa 1 et réception + Visa 2) + Directeur du Développement immobilier Sébastien LEFEBVRE (visa 3) + Directeur Général Maxime BITTER (visa 4)	Directeur du Développement Immobilier Sébastien LEFEBVRE (visa 2) + remplacement Directeur Général selon modalités habituelles (visas 3 et 4)	Chargés d'opération Ramatoulaye KEITA - Corentin LETOULLEC - Léopold PRUVOST - Cindy CASPROWIAK - Agathe GERAUD - Samantha GAUTIER - Julie TANGERO Paul KNOCKAERT - Tancrede BURELOUX (visa 1 et réception)	Se remplacent eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DDI Développement Foncier	Commandes Investissement inférieures à 3 000€ TTC	Responsable du Développement Foncier Agathe JOCTEUR-MONROZIER avec subdélégation		Chargés de prospection Foncière Myriam VANHOLDERBEKE - Nicolas QUENIVET (visa 1 et réception)	Se remplacent l'un l'autre
	Commandes Investissement entre 3 000€ et 30 000€ TTC	Responsable du Développement Foncier Agathe JOCTEUR-MONROZIER (avec subdélégation visa 1 et réception + visa 2)	Directeur du Développement Immobilier Sébastien LEFEBVRE (visa 2)	Chargés de prospection Foncière Myriam VANHOLDERBEKE - Nicolas QUENIVET (visa 1 et réception)	Se remplacent l'un l'autre
	Commandes Investissement entre 30 000€ et 100 000€ TTC	Responsable du Développement Foncier Agathe JOCTEUR-MONROZIER avec subdélégation (visa 1 et réception + visa 2) + Directeur du Développement Immobilier Sébastien LEFEBVRE (visa 3)	Directeur du Développement Immobilier Sébastien LEFEBVRE (visa 2) + Directeur Général (visa 3)	Chargés de prospection Foncière Myriam VANHOLDERBEKE - Nicolas QUENIVET (visa 1 et réception)	Se remplacent l'un l'autre
	Commandes Investissement supérieures à 100 000€ TTC	Responsable du Développement Foncier Agathe JOCTEUR-MONROZIER avec subdélégation (visa 1 et réception + visa 2) + Directeur du Développement Immobilier Sébastien LEFEBVRE (visa 3) + DG (visa 4)	Directeur du Développement Immobilier Sébastien LEFEBVRE (visa 2) + remplacement DG selon modalités habituelles (visas 3 et 4)	Chargés de prospection Foncière Myriam VANHOLDERBEKE - Nicolas QUENIVET (visa 1 et réception)	Se remplacent l'un l'autre

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REPLT SUBDELEGATAIRE
DDI + DPR	Factures sur marchés à tranches fermes inférieurs à 300 000€ TTC	Chargés d'opération (visa responsable du marché)  Chargés d'opération (visa responsable du marché) + Directeur du Développement Immobilier Sébastien LEFEBVRE / Directeur Patrimoine et de la réhabilitation Charles WALLERAND	Se remplacent entre eux		
	Factures sur marchés à tranches fermes supérieurs à 300 000€ TTC		Directeur Général Maxime BITTER		

## Arrêté n° 23/0045

Le Directeur Général de Lille Métropole Habitat,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R. 421-18, modifié par Décret n°2022-706 du 26 avril 2022 - art.4, lequel dispose que « le Directeur Général peut, avec l'accord du Conseil d'Administration et dans les limites fixées par lui, déléguer à des membres du personnel de l'office exerçant des fonctions de directeur ou de chef de service sa signature pour les compétences qu'il exerce par délégation du Conseil d'Administration.

Les titulaires des délégations de signature peuvent, s'ils y sont autorisés par l'acte de délégation, subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'office ».

Vu la délibération 22/A125 du 14 octobre 2022 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat, OPH de la Métropole Européenne de Lille, autorisant cette délégation du Directeur Général aux directeurs et chefs de services, et subdélégation ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de l'Office et plus précisément de la Direction du Patrimoine et de la Réhabilitation, il y a lieu de prévoir une délégation de signature au profit de Monsieur Charles WALLERAND, Directeur du Patrimoine et de la Réhabilitation.

Annule et remplace l'arrêté 23/0027

## ARRETE

Article 1 : - Délégation de signature est donnée à Monsieur Charles WALLERAND, Directeur du Patrimoine et de la Réhabilitation, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes suivants selon les modalités ci-après exposées :

⇒ Commandes passées sur marché selon le process achats de LMH, et pour la Direction du Patrimoine et de la Réhabilitation comme repris dans les tableaux joints au présent arrêté.

⇒ Taxes et participation liées à l'application des règles d'urbanisme et intervention des services concessionnaires de services publics et autres fournisseurs de fluides en situation de monopole, qui relèvent de la Direction du Patrimoine et de la Réhabilitation.

⇒ Remboursement des frais professionnels aux collaborateurs de la Direction du Patrimoine et de la Réhabilitation : visa conjoint avec la DGA RT.

⇒ Signature de tous les documents relatifs au management et à la gestion courante du personnel de la Direction du Patrimoine et de la Réhabilitation dont la compétence ne serait pas exclusivement réservée à la Direction Générale Adjointe Ressources et Transformation ou à la Direction Générale.

⇒ Signature de tout courrier, document et acte qui relèvent de la Direction du Patrimoine et de la Réhabilitation.

⇒ Signature de tous les documents afférant à l'exécution, la réception ou la liquidation des contrats publics qui relèvent de la Direction du Patrimoine et de la Réhabilitation.

⇒ Signature de tous les documents afférant à la mise en œuvre des autorisations relevant de la Direction du Patrimoine et de la Réhabilitation.

⇒ Signature de toute autorisation d'urbanisme du ressort de la Direction du Patrimoine et de la Réhabilitation.

⇒ Signature des permis de construire, des permis d'aménager et des autorisations de démolir du ressort de la Direction du Patrimoine et de la Réhabilitation.

⇒ Signature des correspondances usuelles et actes de gestion courants à l'égard des partenaires, fournisseurs et opérateurs institutionnels et associatifs, des collectivités locales et territoriales, des tiers, des locataires qui relèvent de la Direction du Patrimoine et de la Réhabilitation.

Article 2 : Cette délégation de signature s'exerce sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le Directeur Général qui pourra le cas échéant en suspendre l'application.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Charles WALLERAND, Directeur du Patrimoine et de la Réhabilitation, la délégation de signature qui lui est conférée par le présent arrêté, à l'exception de :

- la signature des autorisations d'urbanisme, des permis de construire, des permis d'aménager et des autorisations de démolir,

sera exercée par ordre de priorité suivant et selon leurs disponibilités par :

- Monsieur Romain DUBOIS, en sa qualité de Responsable de l'équipe réhabilitation,
- Monsieur Nicolas DEMOTIER, en sa qualité de Responsable de l'équipe réhabilitation et diffus,
- Monsieur Benoit ROUSSEAU, en sa qualité de Responsable des travaux programmés.

Article 4 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

L'arrêté fera l'objet d'une publication, d'une note d'information en Conseil d'Administration et d'une notification aux agents intéressés.

Tourcoing, le 08 décembre 2023

Le Directeur Général  
Maxime BITTER

Le Directeur du Patrimoine et de la Réhabilitation  
Charles WALLERAND

Le Responsable de l'équipe réhabilitation  
Romain DUBOIS

Le Responsable de l'équipe réhabilitation et diffus  
Nicolas DEMOTIER

Le Responsable des travaux programmés  
Benoit ROUSSEAU

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REPLT SUBDELEGATAIRE
DPR-DDI	Commandes Fonctionnement inférieures à 300€ TTC	Directeur DPR Charles WALLERAND / Directeur DDI Sébastien LEFEBVRE (avec subdélégation (visa et réception)		Assistante de Direction Ophélie DEGALLAIX (saisie et réception)	
	Commandes Fonctionnement entre 300€ et 100 000€ TTC	Directeur DPR Charles WALLERAND / Directeur DDI Sébastien LEFEBVRE (visa 1) et avec subdélégation (réception)	DG	Assistante de Direction Ophélie DEGALLAIX (saisie et réception)	
	Commandes Fonctionnement supérieures à 100 000€ TTC	Directeur DPR Charles WALLERAND / Directeur DDI Sébastien LEFEBVRE (réception avec Subdélégation) + visa 1 + DG (visa 2)	remplacement DG selon les règles habituelles (visa 1 et 2)	Assistante de Direction Ophélie DEGALLAIX (saisie et réception)	

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION du Patrimoine et de la Réhabilitation Charles WALLERAND	Commandes Investissement/Exploitation inférieures à 3 000€	Directeur du Patrimoine et de la Réhabilitation Charles WALLERAND (avec Subdélégation visa 1 et réception)		(visa 1 et réception) Sandrine PECQUEUX - Antoine CARTON - Rachid AZZOUGH - Rémi FERNANDES	se remplacent entre eux
	Commandes investissement/Exploitation entre 3 000€ et 100 000€	Directeur du Patrimoine et de la Réhabilitation Charles WALLERAND (avec Subdélégation visa 1 et réception) + visa 2 et visa 3	Directeur général Maxime BITTER (visa 2)	Chargés d'opérations (visa 1 et réception) Sandrine PECQUEUX - Antoine CARTON - Rachid AZZOUGH - Rémi FERNANDES	se remplacent entre eux
	Commandes investissement/Exploitation supérieures à 100 000€	Directeur du Patrimoine et de la Réhabilitation Charles WALLERAND (avec Subdélégation visa 1 et réception) + visa 2 et visa 3 + DG (visa 4)	Directeur général Maxime BITTER (visa 2 et 3) et remplacement DG selon les modalités habituelles	Chargés d'opérations (visa 1 et réception) Sandrine PECQUEUX - Antoine CARTON - Rachid AZZOUGH - Rémi FERNANDES	se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DIRECTION du Patrimoine et de la Réhabilitations Charles WALLERAND	Commandes Investissement Inférieures à 3 000€ TTC	Directeur du Patrimoine et de la Réhabilitation Charles WALLERAND (avec subdélégation pour visa 1 et réception)		Chargé d'opérations Romain DUBOIS- Clément HAFIAEDH - Jessy FRENOY Tom RICOURT - Nicolas DEMOTIER - Mégane BILLARD - Salim BENZINE - Yohann DELCHAMBRE - (visa 1 + réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement entre 3 000€ et 100 000€ TTC	Directeur du Patrimoine et de la Réhabilitation Charles WALLERAND (avec subdélégation pour visa 1 et réception) + visa 2 et 3	Directeur général Maxime BITTER	Chargé d'opérations Romain DUBOIS Clément HAFIAEDH Jessy FRENOY Tom RICOURT Nicolas DEMOTIER Mégane BILLARD Salim BENZINE Yohann DELCHAMBRE Sérin KURBAN Fayçal LAOUAR (visa 1 + réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement supérieures à 100 000€ TTC	Directeur du Patrimoine et de la Réhabilitation Charles WALLERAND (avec subdélégation pour visa 1 et réception + visa 2 et visa 3 + DG visa 4	Directeur général Maxime BITTER et remplacement DG selon les modalités habituelles	Chargé d'opérations Romain DUBOIS Clément HAFIAEDH Jessy FRENOY Tom RICOURT Nicolas DEMOTIER Mégane BILLARD Salim BENZINE Yohann DELCHAMBRE Sérin KURBAN Fayçal LAOUAR (visa 1 + réception)	Se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
DDI + DPR	Factures sur marchés à tranches fermes inférieurs à 300 000€ TTC	Chargés d'opération (visa responsable du marché)	Se remplacent entre eux		
	Factures sur marchés à tranches fermes supérieurs à 300 000€ TTC	Chargés d'opération (visa responsable du marché) + Directeur du Développement Immobilier Sébastien LEFEBVRE / Directeur Patrimoine et de la réhabilitation Charles WALLERAND	Directeur Général Maxime BITTER		

Arrêté n° 23/0046

Le Directeur Général de Lille Métropole Habitat,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R. 421-18, modifié par Décret n°2022-706 du 26 avril 2022 - art.4, lequel dispose que « le Directeur Général peut, avec l'accord du Conseil d'Administration et dans les limites fixées par lui, déléguer à des membres du personnel de l'office exerçant des fonctions de directeur ou de chef de service sa signature pour les compétences qu'il exerce par délégation du Conseil d'Administration.

Les titulaires des délégations de signature peuvent, s'ils y sont autorisés par l'acte de délégation, subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'office ».

Vu la délibération 22/A125 du 14 octobre 2022 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat, OPH de la Métropole Européenne de Lille, autorisant cette délégation du Directeur Général aux directeurs et chefs de services, et subdélégation ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de l'Office et plus précisément de la Direction Achats publics, Maintenance et Assurances, il y a lieu de prévoir une délégation de signature au profit de Madame Nassima IBAZ, Direction Achats publics, Maintenance et Assurances.

Annule et remplace l'arrêté 23/0005

### ARRETE

Article 1 : - Délégation de signature est donnée à Madame Nassima IBAZ, Direction Achats publics, Maintenance et Assurances, à effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes suivants selon les modalités ci-après exposées :

⇒ Commandes passées sur marché : engagement de dépenses et visa autonome pour le règlement de facturations dans la limite de 50 000 € TTC.

⇒ Remboursement des frais professionnels aux collaborateurs de la Direction : visa conjoint avec la DGA RT.

⇒ Signature de tous les documents relatifs au management et à la gestion courante du personnel de l'office dont la compétence ne serait pas exclusivement réservée à la Direction Générale.

⇒ Signature des correspondances usuelles et actes de gestion courants à l'égard des partenaires, fournisseurs et opérateurs institutionnels et associatifs, des collectivités locales et territoriales, des opérateurs, et des prestataires, des tiers, des locataires qui relèvent de la Direction Achats publics, Maintenance et Assurances.

⇒ Signature de tout courrier, document, acte et contrat afférant à la mise en place, la mise en œuvre des Services Achats et du Service Contrôle Qualité, de la Commande Publique, des Assurances et de la Maintenance.

⇒ Signature de tout courrier, document et acte relatif à la publication des marchés, signature des courriers de rejets et de notification des offres, des courriers de sous-traitance, signature de toute correspondance et document relevant des procédures de passation et d'exécution d'un contrat de droit public et de tout courrier juridique.

⇒ Signature de tout acte ou document relatif à la souscription, règlement et traitement des polices d'assurances, à la gestion de sinistre (déclaration de sinistre, accord de prolongation de délai en dommage ouvrage, lettre d'acceptation des dommages, procès-verbal d'expertise, tous les actes nécessaires à l'engagement, la poursuite

ou à l'abandon de recours, encaissement des indemnités, interruption de prescription), à la mise en œuvre ou à la gestion de procédures précontentieuses ou contentieuses ainsi qu'à leur bonne fin.

⇒ Taxes et participation liées à l'application des règles d'urbanisme et intervention des services concessionnaires de services publics et autres fournisseurs de fluides en situation de monopole, qui relèvent de la Direction Achats publics, Maintenance et Assurances.

⇒ Signature de tous les documents afférant à l'exécution, la réception ou la liquidation des contrats publics qui relèvent de la Direction Achats publics, Maintenance et Assurances.

⇒ Signature de tous les documents afférant à la mise en œuvre des autorisations administratives de travaux qui relèvent de la Direction Achats publics, Maintenance et Assurances.

⇒ Signature de toute autorisation d'urbanisme du ressort de la Direction Achats publics, Maintenance et Assurances.

⇒ Signature de tout courrier, document et acte relatifs au fonctionnement de la Maintenance.

Article 2 : Cette délégation de signature s'exerce sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le Directeur Général qui pourra le cas échéant en suspendre l'application.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nassima IBAZ la délégation de signature qui lui est conférée par le présent arrêté, sera exercée par Madame Anelyse VANDAMBOSSE pour les affaires liées aux achats et à la maintenance, en sa qualité de Responsable Achats. A Madame Ophélie LENOIR pour les affaires liées aux marchés publics et Madame Anne-Sophie CANU pour les affaires liées aux assurances.

Article 4 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

L'arrêté fera l'objet d'une publication, d'une note d'information en Conseil d'Administration et d'une notification aux agents intéressés.

Tourcoing, le 08 décembre 2023

Le Directeur Général  
Maxime BITTER

La Directrice Achats publics, Maintenance et Assurances  
Nassima IBAZ

La Responsable Achats  
Anelyse VANDAMBOSSE

La Responsable Assurances  
Anne-Sophie CANU

La Responsable Marchés Publics  
Ophélie LENOIR

Arrêté n° 23/0047

Le Directeur Général de Lille Métropole Habitat,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R. 421-18, modifié par Décret n°2022-706 du 26 avril 2022 - art.4, lequel dispose que « le Directeur Général peut, avec l'accord du Conseil d'Administration et dans les limites fixées par lui, déléguer à des membres du personnel de l'office exerçant des fonctions de directeur ou de chef de service sa signature pour les compétences qu'il exerce par délégation du Conseil d'Administration.

Les titulaires des délégations de signature peuvent, s'ils y sont autorisés par l'acte de délégation, subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'office ».

Vu la délibération 22/A125 du 14 octobre 2022 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat, OPH de la Métropole Européenne de Lille, autorisant cette délégation du Directeur Général aux directeurs et chefs de services, et subdélégation ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de l'Office et plus précisément de la Direction Générale Adjointe Ressources et Transformation, il y a lieu de prévoir une délégation de signature au profit de Monsieur Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation.

Annule et Remplace l'arrêté 23/0003

## ARRETE

Article 1 : - Délégation de signature est donnée à Monsieur Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation, à effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes suivants selon les modalités ci-après exposées :

⇒ Commandes passées sur marché : engagement de dépenses et visa autonome pour le règlement de facturations sans limite de montant.

⇒ Factures hors engagements.

⇒ Remboursement des frais professionnels aux collaborateurs de l'office.

⇒ Mises en paiement effectuées auprès de la Caisse d'Épargne Nord France Europe par virement ou par chèque, validation des prélèvements pour les comptes loyers des locataires, co-signature pour les mises en paiement supérieures à 10 000 € avec un autre Directeur habilité et ce dans l'ordre des Directeurs présents visés par la délibération 23/A014 du 24 mars 2023 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat, OPH de la Métropole Européenne de Lille, instituant l'organisation de la délégation des pouvoirs du Directeur Général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.

⇒ Signature de tous les documents relatifs au management et à la gestion courante du personnel de l'office dont la compétence ne serait pas exclusivement réservée à la Direction Générale.

- ⇒ Signature des conventions de réservation et d'occupation du patrimoine social telles que définies au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article L.441-1 et à l'article R.441-5 du Code de la Construction et de l'Habitation.
- ⇒ Signature de tout acte visant à l'acquisition ou à la cession de droits réels immobiliers, au démembrement et à l'acquisition ou à la cession définitive du droit de propriété (compromis sous condition suspensive et acte authentique), sous réserve des autorisations requises auprès des services de l'Etat et du Conseil d'Administration de l'Office.
- ⇒ Signature des contrats de réservation et acte de VEFA.
- ⇒ Signature des promesses de vente ou compromis de vente, des actes de vente, vente de logements anciens et de logements neufs.
- ⇒ Signature des actes d'acquisition et de cession d'éléments de patrimoine immobilier autre que les logements, actes d'échanges, compromis de ventes et promesses de ventes authentiques et sous seings privés.
- ⇒ Signature des actes de vente ou d'acquisition de bureaux, parkings, terrains.
- ⇒ Signature des contrats de location accession, baux réels solidaires.
- ⇒ Signature de bail emphytéotique, bail à construction, bail à réhabilitation, avenant au bail, modification de bail.
- ⇒ Signature d'acte de création de servitudes.
- ⇒ Signature de rétrocession et vente de voirie.
- ⇒ Signature de statuts constitutifs de sociétés, de GIE et leurs actes modificatifs.
- ⇒ Signature des protocoles d'accord.
  
- ⇒ Gestion de la paie et de leurs annexes, signature sans limitation de montant de tout document en la matière, la Direction de la Performance et de la Gestion Financière ayant la responsabilité de s'assurer de la bonne imputation des paiements et de leur conformité aux pièces justificatives s'y rapportant.
- ⇒ Signature des correspondances usuelles et actes de gestion courants à l'égard des agents et /ou les concernant, des tiers, et des prestataires qui relèvent du ressort de la Direction Générale Adjointe Ressources et Transformation.
  
- ⇒ Signature de tout courrier, document et acte relatif à la publication des marchés, signature des courriers de rejets et de notification des offres, des courriers de sous-traitance, signature de toute correspondance et document relevant des procédures de passation et d'exécution d'un contrat de droit public et de tout courrier juridique.
- ⇒ Signature des actes d'engagement, contrats, marchés, marchés de travaux et des avenants.
- ⇒ Signature de tout acte ou document relatif à la souscription, règlement et traitement des polices d'assurances, à la gestion de sinistre (déclaration de sinistre, accord de prolongation de délai en dommage ouvrage, lettre d'acceptation des dommages, procès-verbal d'expertise, tous les actes nécessaires à l'engagement, la poursuite ou à l'abandon de recours, encaissement des indemnités, interruption de prescription), à la mise en œuvre ou à la gestion de procédures précontentieuses ou contentieuses ainsi qu'à leur bonne fin.
- ⇒ Signature des correspondances usuelles et actes de gestion courants à l'égard des partenaires, fournisseurs et opérateurs institutionnels et associatifs, des collectivités locales et territoriales, des opérateurs, et des prestataires, des tiers, des locataires qui relèvent de la Direction Achats publics, Maintenance et Assurances.
- ⇒ Signature de tout courrier, document, acte et contrat afférant à la mise en place, la mise en œuvre des Services Achats et du Service Contrôle Qualité, de la Commande Publique, des Assurances et de la Maintenance.

- ⇒ Taxes et participation liées à l'application des règles d'urbanisme et intervention des services concessionnaires de services publics et autres fournisseurs de fluides en situation de monopole, qui relèvent de la Direction Achats publics, Maintenance et Assurances.
  - ⇒ Signature de tous les documents afférant à l'exécution, la réception ou la liquidation des contrats publics qui relèvent de la Direction Achats publics, Maintenance et Assurances.
  - ⇒ Signature de tous les documents afférant à la mise en œuvre des autorisations administratives de travaux qui relèvent de la Direction Achats publics, Maintenance et Assurances.
  - ⇒ Signature de toute autorisation d'urbanisme du ressort de la Direction Achats publics, Maintenance et Assurances.
  - ⇒ Signature de tout courrier, document et acte relatifs au fonctionnement de la Maintenance.
  - ⇒ Signature des correspondances usuelles et actes de gestion courants à l'égard des partenaires, fournisseurs et opérateurs institutionnels et associatifs, des collectivités locales et territoriales, des tiers, des locataires qui relèvent de la Direction Achats publics, Maintenance et Assurances.
  - ⇒ Signature de tout acte ou document relatif à l'archivage et notamment la signature des bordereaux d'élimination des archives aux archives départementales.
  - ⇒ Signature des courriers et actes de gestion de produits et d'équipements spécifiques (Foyers, Résidences sociales, Résidences universitaires etc...), panneaux publicitaires, antennes relais et de tout acte afférant à leur reconduction, gestion, modification, résiliation ou expiration.
  - ⇒ Signature de tout acte ou document relatif à la mise en œuvre des procédures amiables et judiciaires de recouvrement des impayés des baux spécifiques, institutionnels et des redevances.
  - ⇒ Signature des correspondances usuelles et actes de gestion courants à l'égard des partenaires et opérateurs institutionnels et associatifs, des collectivités locales et territoriales, des tiers, des locataires ou demandeurs de logement, des prestataires qui relèvent du ressort de la Direction de l'agence des produits diversifiés.
  - ⇒ Signature des baux commerciaux et professionnels, de leurs avenants, et de tout acte afférant à leur reconduction, gestion, modification, résiliation ou expiration.
  - ⇒ Signature de tout acte ou document relatif à la mise en œuvre des procédures amiables et judiciaires de recouvrement des impayés des baux commerciaux et professionnels.
  - ⇒ Signature des Attestations de Domiciliation d'Entreprise.
  - ⇒ Signature de tout courrier et document relatifs à la commercialisation de parkings, des baux des parkings et de leurs avenants, et de tout acte afférant à leur reconduction, gestion, modification, résiliation ou expiration.
  - ⇒ Signature de tout acte ou document relatif à la mise en œuvre des procédures amiables et judiciaires de recouvrement des impayés des baux des parkings.
  - ⇒ Signature de tout courrier et document relatifs à la mise en vente de logements, cellules commerciales et professionnelles, parkings ou bâtiment propriété de LMH.
  - ⇒ Signature de tout courrier, document, acte et contrat afférant à la mise en place, la mise en œuvre et la gestion des copropriétés ou associations syndicales libres en qualité de syndic, de syndicaire ou de copropriétaire.
  - ⇒ Signature des règlements de copropriété, états descriptifs de division en volumes, statuts d'Associations Syndicales Libres (ASL) et cahier des charges, statuts d'Associations Foncières Urbaines Libres (AFUL).
- Article 2 : Cette délégation de signature s'exerce sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le Directeur Général qui pourra le cas échéant en suspendre l'application.

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Barthélémy PERIN la délégation de signature qui lui est conférée par le présent arrêté, à l'exception des mises en paiement effectuées auprès de la Caisse d'Épargne Nord France Europe, sera exercée par :

- Madame Catherine CUMPS en sa qualité de Directrice métiers, compétences et moyens généraux sur les seuls aspects relevant de sa Direction, précisant que pour les commandes passées sur marché l'engagement de dépenses et le visa autonome pour le règlement des facturations est limité à 50.000 € TTC.
- Monsieur Jérôme HEQUETTE, en sa qualité de Directeur du dialogue social, de la gestion du personnel et du contrôle de gestion sociale, sur les seuls aspects relevant de sa Direction, précisant que pour les commandes passées sur marché l'engagement de dépenses et le visa autonome pour le règlement des facturations est limité à 50.000 € TTC.
- Monsieur Stéphane BERRIOT, en sa qualité de Directeur des Usages Numériques sur les seuls aspects relevant de sa Direction, précisant que pour les commandes passées sur marché l'engagement de dépenses et le visa autonome pour le règlement des facturations est limité à 50.000 € TTC.
- Madame Nassima IBAZ, en sa qualité de Directrice Achats publics, Maintenance et Assurances, sur les seuls aspects relevant de sa Direction, précisant que pour les commandes passées sur marché l'engagement de dépenses et le visa autonome pour le règlement des facturations est limité à 50.000 € TTC.

**Article 4 :** Délégation est donnée à Monsieur Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation à effet de représenter le Directeur Général en cas d'absence ou d'empêchement aux réunions du Comité Social et Economique (CSE) et d'en assurer le bon déroulement et le bon fonctionnement, par la fixation de l'ordre du jour avec le Secrétaire du CSE, la convocation des membres aux réunions, la transmission des informations nécessaires à la consultation, l'animation des réunions, la rédaction et la validation des procès-verbaux des réunions.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation la délégation donnée pour le Comité Social et Economique (CSE) par le présent arrêté sera exercée par Madame Catherine CUMPS, en sa qualité de Directrice métiers, compétences et moyens généraux et par Monsieur Jérôme HEQUETTE, en sa qualité de Directeur du dialogue social, de la gestion du personnel et du contrôle de gestion sociale.

**Article 5 :** Une ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

L'arrêté fera l'objet d'une publication, d'une note d'information en Conseil d'Administration et d'une notification aux agents intéressés.

Tourcoing, le 08 décembre 2023

Le Directeur Général  
Maxime BITTER

Le Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation  
Barthélémy PERIN

La Directrice métiers, compétences et moyens généraux  
Catherine CUMPS

Le Directeur du dialogue social, de la gestion du personnel et du contrôle de gestion sociale  
Jérôme HEQUETTE



Le Directeur des Usages Numériques  
Stéphane BERRIOT



La Directrice Achats publics, Maintenance et Assurances  
Nassima IBAZ



Cette décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux près le juge compétent en application des articles R. 421-1 et s. du Code de Justice administrative. Un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux sus énoncé qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la notification de la réponse qui lui a été réservée. Au terme d'un délai de deux mois, le silence de l'autorité signataire de la décision vaut rejet implicite du recours gracieux.

Arrêté n° 23/0048

Le Directeur Général de Lille Métropole Habitat,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R. 421-18, modifié par Décret n°2022-706 du 26 avril 2022 - art.4, lequel dispose que « le Directeur Général peut, avec l'accord du Conseil d'Administration et dans les limites fixées par lui, déléguer à des membres du personnel de l'office exerçant des fonctions de directeur ou de chef de service sa signature pour les compétences qu'il exerce par délégation du Conseil d'Administration.

Les titulaires des délégations de signature peuvent, s'ils y sont autorisés par l'acte de délégation, subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'office ».

Vu la délibération 22/A125 du 14 octobre 2022 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat, OPH de la Métropole Européenne de Lille, autorisant cette délégation du Directeur Général aux directeurs et chefs de services, et subdélégation ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de l'Office et plus précisément de la Direction de la Stratégie Territoriale, il y a lieu de prévoir une délégation de signature au profit de Monsieur Youssef CHOUAF, Directeur de la Stratégie Territoriale.

Annule et remplace l'arrêté 23/0031

### ARRETE

Article 1 : - Délégation de signature est donnée à Monsieur Youssef CHOUAF, Directeur de la Stratégie Territoriale, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes suivants selon les modalités ci-après exposées :

⇒ Commandes passées sur marché selon le process achats de LMH, et pour la Direction de la Stratégie Territoriale comme repris dans les tableaux joints au présent arrêté.

⇒ Remboursement des frais professionnels aux collaborateurs de la Direction de la Stratégie Territoriale : visa conjoint avec la Direction Générale Adjointe Ressources et Transformation.

⇒ Signature de tous les documents relatifs au management et à la gestion courante du personnel de la Direction de la Stratégie Territoriale, dont la compétence ne serait pas exclusivement réservée à la Direction Générale Adjointe Ressources et Transformation ou à la Direction Générale.

⇒ Signature de tout courrier, document, convention et acte relatifs à la mise en place, la mise en œuvre et le suivi des stratégies de peuplement à travers la mixité sociale, les quartiles LEC (Loi Egalité Citoyenneté), la gestion des contingents, les publics prioritaires et les attributions valorisées Action Logement Services.

⇒ Signature de tout courrier, document, convention et acte relatifs à la mise en place, la mise en œuvre et le suivi :

- De la Stratégie Patrimoniale.
- Du Plan Stratégique de Patrimoine (PSP).
- Du Plan Pluriannuel de Travaux (PPDT).

- Des grands projets.
- Du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), à travers les opérations de démolition ou de requalification lourde de logements locatifs sociaux, le relogement et l'accompagnement au relogement des ménages.
- Des diagnostics au service de la stratégie globale.
- De la transition écologique.
- Du Système d'Information Géographique (SIG).
- Du BIM.

⇒ Signature des correspondances usuelles et actes de gestion courants à l'égard des partenaires et opérateurs institutionnels et associatifs, des collectivités locales et territoriales, des tiers, des locataires ou demandeurs de logement, des prestataires qui relèvent du ressort de la Direction de de la Stratégie Territoriale.

⇒ Dépôt de plainte, (hors plainte simplifiée via l'observatoire des troubles à la tranquillité) au nom de LMH avec constitution de partie civile le cas échéant, auprès des autorités compétentes pour les actes de vandalisme ou autres commis à l'encontre du patrimoine sur lequel intervient la Direction de la Stratégie Territoriale, ainsi que pour les agressions réalisées sur le personnel pour lequel il exerce une autorité hiérarchique.

Article 2 : Cette délégation de signature s'exerce sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le Directeur Général qui pourra le cas échéant en suspendre l'application.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Youssef CHOUAF, Directeur de la Stratégie Territoriale, la délégation de signature qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée par Madame Eva NANINCK, en sa qualité de Responsable de la Stratégie Patrimoniale et Grands Projets.

Article 4 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

L'arrêté fera l'objet d'une publication, d'une note d'information en Conseil d'Administration et d'une notification aux agents intéressés.

Tourcoing, le 08 décembre 2023

Le Directeur Général  
Maxime BITTER

Le Directeur de la Stratégie Territoriale,  
Youssef CHOUAF

La Responsable de la Stratégie Patrimoniale et Grands Projets  
Eva NANINCK

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
Direction Stratégie Territoriale Peuplement	Commandes Fonctionnement inférieures à 300€ TTC	Directeur DST Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception)		Chargé d'étude Lily RAHAROLAHY - Frédérique OLLION - Claire MAUDUIT	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement entre 300€ et 3 000€ TTC	Directeur DST Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception) + visa 2 Responsable peuplement Joseph SACEPE	Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF visa 2	Chargé d'étude Lily RAHAROLAHY - Frédérique OLLION - Claire MAUDUIT	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement entre 3 000€ TTC et 100 000€ TTC	Directeur DST Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception) + visa 2 Responsable peuplement Joseph SACEPE + visa 3 Directeur Stratégie Patrimoniale Youssef CHOUAF	Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF visa 2 + DG Visa 3	Chargé d'étude Lily RAHAROLAHY - Frédérique OLLION - Claire MAUDUIT	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement Supérieures à 100 000 € TTC	Directeur DST Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception) + visa 2 Responsable peuplement Joseph SACEPE + visa 3 Directeur Stratégie Patrimoniale Youssef CHOUAF	Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF visa 2 + remplacement DG selon modalités habituelles	Chargé d'étude Lily RAHAROLAHY - Frédérique OLLION - Claire MAUDUIT	Se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLI DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLI SUBDELEGATAIRE
Direction stratégie patrimoniale Innovation	Commandes Exploitation inférieures à 300€ TTC	Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception)		Chargé Innovation Stéphanie MERLIN - Chargé d'études Marketing Claire MAUDUIT (visa et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Exploitation entre 300€ et 100.000€ TTC	Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception) + Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF (visa 2)	DG Maxime BITTER (visa 2)	Chargé Innovation Stéphanie MERLIN - Chargé d'études Marketing Claire MAUDUIT (visa et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Exploitation supérieures à 100.000€ TTC	Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception) + Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF (visa 2) + DG Maxime BITTER (visa 3)	DG Maxime BITTER (visa 2) + remplacement DG selon les modalités habituelles (visa 3)	Chargé Innovation Stéphanie MERLIN - Chargé d'études Marketing Claire MAUDUIT (visa et réception)	Se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
Direction Stratégie Territoriale Innovation	Commandes Investissement inférieures à 300€ TTC	Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception)		Chargé Innovation Stéphanie MERLIN - Chargé d'études Marketing Claire MAUDUIT (visa et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement entre 300€ et 100.000€ TTC	Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception) + Directeur Stratégie Patrimoniale Youssef CHOUAF (visa 2)	DG Maxime BITTER (visa 2)	Chargé Innovation Stéphanie MERLIN - Chargé d'études Marketing Claire MAUDUIT (visa et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement supérieures à 100.000€ TTC	Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception) + Directeur Stratégie Patrimoniale Youssef CHOUAF (visa 2) + DG Maxime BITTER (visa 3)	DG Maxime BITTER (visa 2) + remplacement DG selon modalités habituelles	Chargé Innovation Stéphanie MERLIN - Chargé d'études Marketing Claire MAUDUIT (visa et réception)	Se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLACANT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLACANT SUBDELEGATAIRE
Direction Générale Direction Stratégie Peuplement Attractivité Suivi NPNRU	Commandes Fonctionnement Direction inférieures à 300€ TTC	Directeur Youssef Chouaf avec subdélégation pour visa et réception		Chargés d'étude /de mission Josef SACEPE - Frédérique OLLION - Eva NANNINCK - Claire MAUDUIT - Lilly RAHAROLAHY - Nathalie HANSART	Se remplacent entre eux
	Commandes entre 300€ et 3 000€ TTC	Directeur Youssef Chouaf avec subdélégation pour visa et réception + visa 2	Directeur Général Maxime BITTER visa 2	Chargés d'étude /de mission Josef SACEPE - Frédérique OLLION - Eva NANNINCK - Claire MAUDUIT - Lilly RAHAROLAHY - Nathalie HANSART	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement Direction supérieures à 3 000€ TTC	Directeur Youssef Chouaf avec subdélégation pour visa et réception + visa 2 + Directeur Général visa 3	Directeur Général Maxime BITTER visa 2 et remplacement du Directeur général selon les procédures habituelles visa 3	Chargés d'étude /de mission Josef SACEPE - Frédérique OLLION - Eva NANNINCK - Claire MAUDUIT - Lilly RAHAROLAHY - Nathalie HANSART	Se remplacent entre eux

## Arrêté n° 23/0049

Le Directeur Général de Lille Métropole Habitat,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R. 421-18, modifié par Décret n°2022-706 du 26 avril 2022 - art.4, lequel dispose que « le Directeur Général peut, avec l'accord du Conseil d'Administration et dans les limites fixées par lui, déléguer à des membres du personnel de l'office exerçant des fonctions de directeur ou de chef de service sa signature pour les compétences qu'il exerce par délégation du Conseil d'Administration.

Les titulaires des délégations de signature peuvent, s'ils y sont autorisés par l'acte de délégation, subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'office ».

Vu la délibération 22/A125 du 14 octobre 2022 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat, OPH de la Métropole Européenne de Lille, autorisant cette délégation du Directeur Général aux directeurs et chefs de services, et subdélégation ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de l'Office et plus précisément de la Stratégie Patrimoniale et Grands Projets, de la Direction de la Stratégie Territoriale, il y a lieu de prévoir une délégation de signature au profit de Madame Eva NANINCK, Responsable de la Stratégie Patrimoniale et Grands Projets.

### ARRETE

Article 1 : - Délégation de signature est donnée à Madame Eva NANINCK, Responsable de la Stratégie Patrimoniale et Grands Projets, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes suivants selon les modalités ci-après exposées :

⇒ Commandes passées sur marché selon le process achats de LMH, et pour la Direction de la Stratégie Territoriale comme repris dans les tableaux joints au présent arrêté.

⇒ Signature de tous les documents relatifs au management et à la gestion courante du personnel de la Stratégie Patrimoniale et Grands Projets, dont la compétence ne serait pas exclusivement réservée à la Direction Générale Adjointe Ressources et Transformation ou à la Direction Générale.

⇒ Signature de tout courrier, document, convention et acte relatifs à la mise en place, la mise en œuvre et le suivi :

- De la Stratégie Patrimoniale.
- Du Plan Stratégique de Patrimoine (PSP).
- Du Plan Pluriannuel de Travaux (PPDT).
- Des grands projets.
- Du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), à travers les opérations de démolition ou de requalification lourde de logements locatifs sociaux, le relogement et l'accompagnement au relogement des ménages.
- Des diagnostics au service de la stratégie globale.

⇒ Signature des correspondances usuelles et actes de gestion courants à l'égard des partenaires et opérateurs institutionnels et associatifs, des collectivités locales et territoriales, des tiers, des locataires ou demandeurs de logement, des prestataires qui relèvent du ressort de la Stratégie Patrimoniale et Grands Projets.

Article 2 : Cette délégation de signature s'exerce sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le Directeur Général qui pourra le cas échéant en suspendre l'application.

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

L'arrêté fera l'objet d'une publication, d'une note d'information en Conseil d'Administration et d'une notification aux agents intéressés.

Tourcoing, le 08 décembre 2023

Le Directeur Général  
Maxime BITTER

La Responsable du pôle Stratégie Patrimoniale et Grands Projets  
Eva NANINCK



DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
Direction Stratégie Territoriale Innovation	Commandes Investissement inférieures à 300€ TTC	Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception)		Chargé Innovation Stéphanie MERLIN - Chargé d'études Marketing Claire MAUDUIT (visa et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement entre 300€ et 100.000€ TTC	Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception) + Directeur Stratégie Patrimoniale Youssef CHOUAF (visa 2)	DG Maxime BITTER (visa 2)	Chargé Innovation Stéphanie MERLIN - Chargé d'études Marketing Claire MAUDUIT (visa et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Investissement supérieures à 100.000€ TTC	Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception) + Directeur Stratégie Patrimoniale Youssef CHOUAF (visa 2) + DG Maxime BITTER (visa 3)	DG Maxime BITTER (visa 2) + remplacement DG selon modalités habituelles	Chargé Innovation Stéphanie MERLIN - Chargé d'études Marketing Claire MAUDUIT (visa et réception)	Se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
Direction stratégie patrimoniale Innovation	Commandes Exploitation inférieures à 300€ TTC	Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception)		Chargé Innovation Stéphanie MERLIN - Chargé d'études Marketing Claire MAUDUIT (visa et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Exploitation entre 300€ et 100.000€ TTC	Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception) + Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF (visa 2)	DG Maxime BITTER (visa 2)	Chargé Innovation Stéphanie MERLIN - Chargé d'études Marketing Claire MAUDUIT (visa et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Exploitation supérieures à 100.000€ TTC	Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception) + Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF (visa 2) + DG Maxime BITTER (visa 3)	DG Maxime BITTER (visa 2) + remplacement DG selon les modalités habituelles (visa 3)	Chargé Innovation Stéphanie MERLIN - Chargé d'études Marketing Claire MAUDUIT (visa et réception)	Se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLT SUBDELEGATAIRE
Direction Stratégie Territoriale Peuplement	Commandes Fonctionnement inférieures à 300€ TTC	Directeur DST Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception)		Chargé d'étude Lily RAHAROLAHY - Frédérique OLLION - Claire MAUDUIT	Se remplacent entre eux.
	Commandes Fonctionnement entre 300€ et 3 000€ TTC	Directeur DST Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception) + visa 2 Responsable peuplement Joseph SACEPE	Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF visa 2	Chargé d'étude Lily RAHAROLAHY - Frédérique OLLION - Claire MAUDUIT	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement entre 3 000€ TTC et 100 000€ TTC	Directeur DST Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception) + visa 2 Responsable peuplement Joseph SACEPE + visa 3 Directeur Stratégie Patrimoniale Youssef CHOUAF	Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF visa 2 + DG Visa 3	Chargé d'étude Lily RAHAROLAHY - Frédérique OLLION - Claire MAUDUIT	Se remplacent entre eux.
	Commandes Fonctionnement Supérieures à 100 000 € TTC	Directeur DST Youssef CHOUAF avec subdélégation (visa et réception) + visa 2 Responsable peuplement Joseph SACEPE + visa 3 Directeur Stratégie Patrimoniale Youssef CHOUAF	Directeur Stratégie Territoriale Youssef CHOUAF visa 2 + remplacement DG selon modalités habituelles	Chargé d'étude Lily RAHAROLAHY - Frédérique OLLION - Claire MAUDUIT	Se remplacent entre eux

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLACANT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLACANT SUBDELEGATAIRE
Direction Générale Direction Stratégie Peuplement Attractivité Suivi NPNRU	Commandes Fonctionnement Direction inférieures à 300€ TTC	Directeur Youssef Chouaf avec subdélégation pour visa et réception		Chargés d'étude /de mission Josef SACEPE - Frédérique OLLION - Eva NANNINCK - Claire MAUDUIT - Lilly RAHAROLAHY - Nathalie HANSART	Se remplacent entre eux
	Commandes entre 300€ et 3 000€ TTC	Directeur Youssef Chouaf avec subdélégation pour visa et réception + visa 2	Directeur Général Maxime BITTER visa 2	Chargés d'étude /de mission Josef SACEPE - Frédérique OLLION - Eva NANNINCK - Claire MAUDUIT - Lilly RAHAROLAHY - Nathalie HANSART	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement Direction supérieures à 3 000€ TTC	Directeur Youssef Chouaf avec subdélégation pour visa et réception + visa 2 + Directeur Général visa 3	Directeur Général Maxime BITTER visa 2 et remplacement du Directeur général selon les procédures habituelles visa 3	Chargés d'étude /de mission Josef SACEPE - Frédérique OLLION - Eva NANNINCK - Claire MAUDUIT - Lilly RAHAROLAHY - Nathalie HANSART	Se remplacent entre eux

## Arrêté n° 23/0050

Le Directeur Général de Lille Métropole Habitat,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R. 421-18, modifié par Décret n°2022-706 du 26 avril 2022 - art.4, lequel dispose que « le Directeur Général peut, avec l'accord du Conseil d'Administration et dans les limites fixées par lui, déléguer à des membres du personnel de l'office exerçant des fonctions de directeur ou de chef de service sa signature pour les compétences qu'il exerce par délégation du Conseil d'Administration.

Les titulaires des délégations de signature peuvent, s'ils y sont autorisés par l'acte de délégation, subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'office ».

Vu la délibération 22/A125 du 14 octobre 2022 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat, OPH de la Métropole Européenne de Lille, autorisant cette délégation du Directeur Général aux directeurs et chefs de services, et subdélégation ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de l'Office et plus précisément de la Direction Générale Adjointe Proximité, il y a lieu de prévoir une délégation de signature au profit de Madame Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité.

Annule et remplace l'arrêté 23/0002

### ARRETE

Article 1 : - Délégation de signature est donnée à Madame Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité, à effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes suivants selon les modalités ci-après exposées :

⇒ Commandes passées sur marché selon le process achats de LMH, et pour la Direction Générale Adjointe Proximité comme repris dans les tableaux joints au présent arrêté.

⇒ Factures hors engagements.

⇒ Remboursement des frais professionnels aux collaborateurs de Direction Générale Adjointe Proximité.

⇒ Mises en paiement effectuées auprès de la Caisse d'Epargne Nord France Europe par virement ou par chèque, validation des prélèvements pour les comptes loyers des locataires, co-signature pour les mises en paiement supérieures à 10 000 € avec un autre Directeur habilité et ce dans l'ordre des Directeurs présents visés par la délibération 23/A014 du Conseil d'Administration du 24 mars 2023 de Lille Métropole Habitat, OPH de la Métropole Européenne de Lille, instituant l'organisation de la délégation des pouvoirs du Directeur Général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.

⇒ Signature de tous les documents relatifs au management et à la gestion courante du personnel de la Direction Générale Adjointe Proximité dont la compétence ne serait pas exclusivement réservée à la Direction Générale.

⇒ Signature des correspondances usuelles et actes de gestion courants à l'égard des partenaires et opérateurs institutionnels et associatifs, des collectivités locales et territoriales, des tiers, des locataires ou demandeurs de logement, des prestataires qui relèvent du ressort de la Direction Générale Adjointe Proximité.

### Politiques Sociales :

- ⇒ Signature de tout document relatif aux appels à projets locaux et nationaux.
- ⇒ Signature des conventions de partenariat, d'accès au logement, d'aides à la quittance et de subventions.
- ⇒ Signature des baux associatifs, baux glissants, baux de logements de transit, baux précaires, baux accompagnés, de leurs avenants et de tout acte afférant à leur reconduction, gestion, modification, résiliation ou expiration.
- ⇒ Signature des baux de colocation dans le cadre de la convention KAP'S.
- ⇒ Signature des conventions de gestion d'équipements spécifiques (Foyers, Résidences sociales, Résidences universitaires etc...) et de tout acte afférant à leur reconduction, gestion, modification, résiliation ou expiration.
- ⇒ Signature des conventions de réservation et d'occupation du patrimoine social telles que définies au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article L.441-1 et à l'article R.441-5 du Code de la Construction et de l'Habitation.

### Régie :

- ⇒ Signature de tout courrier, document et acte relatifs à la mise en place, la mise en œuvre et le suivi de la Régie de la maintenance.

### Agences et Antennes :

- ⇒ Signature des baux et avenants des logements, stationnements et parkings et de tous les actes afférant à la relation locataire/bailleur.

### Politique de la Ville :

- ⇒ Dépôts de plainte au nom de Lille Métropole Habitat, avec constitution de partie civile le cas échéant, auprès des autorités compétentes pour les actes de vandalisme ou autres commis à l'encontre du patrimoine de LMH ainsi que pour les agressions réalisées sur le personnel de LMH.
- ⇒ Autorisation et signature de toutes réquisitions ou sollicitations émanant des forces de Police et du Ministère de la Justice visant l'accès aux immeubles, propriété de Lille Métropole Habitat.

Article 2 : Madame Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité, est autorisée à subdéléguer la signature déléguée des documents ci-dessous :

- ⇒ Dépôts de plainte au nom de Lille Métropole Habitat, avec constitution de partie civile le cas échéant, auprès des autorités compétentes pour les actes de vandalisme ou autres commis à l'encontre du patrimoine de LMH ainsi que pour les agressions réalisées sur le personnel de LMH.
- ⇒ Autorisation et la signature de toutes réquisitions ou sollicitations émanant des forces de Police et du Ministère de la Justice visant l'accès aux immeubles, propriété de Lille Métropole Habitat.

A :

Monsieur Amine BESSA, en sa qualité de Chargé de la coordination médiation et GUPS

Article 3 : La délégation de signature et l'autorisation de subdélégation de signature s'exercent sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le Directeur Général qui pourra le cas échéant en suspendre l'application.

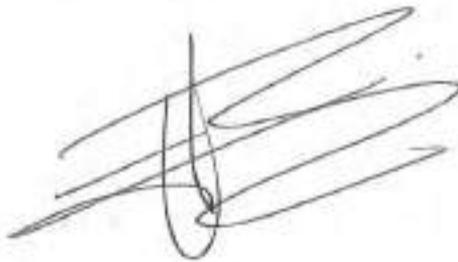
**Article 4 :** Une ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

L'arrêté fera l'objet d'une publication, d'une note d'information en Conseil d'Administration et d'une notification aux agents intéressés.

Tourcoing, le 08 décembre 2023

Le Directeur Général  
Maxime BITTER

La Directrice Générale Adjointe Proximité  
Marion MESTDAG



Envoyé en préfecture le 16/01/2024

Reçu en préfecture le 16/01/2024

Publié le

ID : 059-413782509-20231208-230050-A1

510

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLACANT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLACANT SUBDELEGATAIRE
Direction Générale Adjointe	Commandes Fonctionnement Direction inférieures à 300€ TTC	Directrice Générale Adjointe Proximité Marion MESTDAG avec subdélégation pour visa et réception		Assistante de Direction Isabelle DECOTTIGNIES	
	Commandes Fonctionnement Direction supérieures à 300€ TTC	Directrice Générale Adjointe Proximité Marion MESTDAG avec subdélégation pour réception + visa	DG	Assistante de Direction Isabelle DECOTTIGNIES	

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REPLACANT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REPLACANT SUBDELEGATAIRE
Direction Générale Adjointe Proximité - Direction des Politiques de la Ville	Commandes Fonctionnement/ Exploitation inférieures à 300€ TTC	Responsable Concertation Locative et Qualité de Vie Résidentielle Frédéric BACHELARD (visa 1 et réception) - DGAP Marion MESTDAG (visa 1 et réception avec subdélégation)		Chargée de Projets LAB INNO Kaouthar BELEFKIH - Chargé de coordination et GUSP Amine BESSA (visa 1 et réception)	Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement/ Exploitation supérieures à 300€ TTC	Responsable Concertation Locative et Qualité de Vie Résidentielle Frédéric BACHELARD (visa 1 et réception) - DGAP Marion MESTDAG (visa 1 et réception avec subdélégation) + DGAP Marion MESTDAG (visa 2)	DG Maxime BITTER (visa 2)	Chargée de Projets LAB INNO Kaouthar BELEFKIH - Chargé de coordination et GUSP Amine BESSA (visa 1 et réception)	Se remplacent entre eux

Envoyé en préfecture le 16/01/2024

Reçu en préfecture le 16/01/2024

Publié le

ID : 059-413782509-20231208-230050-AJ

*SLOW*

DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLACANT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLACANT SUBDELEGATAIRE
Direction Générale Adjointe Proximité Régie	Commandes Exploitation Régie Travaux inférieures à 300€ TTC	Responsable Régie (visa 1 et réception avec subdélégation) Lorenzo CUCIUFFO		Assitant Logistique Ludovic GOETINCK Abdelkader KHITER (visa 1 et réception)	Autre Assitant Logistique
	Commandes Exploitation Régie Travaux entre 300€ et 30 000€ TTC	Responsable Régie (visa 1 et réception avec subdélégation) Lorenzo CUCIUFFO + visa 2	Directrice Générale Adjointe Proximité Marion MESTDAG (visa 2)	Assitant Logistique (visa 1 et réception) Ludovic GOETINCK Abdelkader KHITER	Autre Assitant Logistique
	Commandes Exploitation Régie Travaux supérieures à 30 000€ TTC	Responsable Régie (visa 1 et réception avec subdélégation) + Lorenzo CUCIUFFO (visa 2) + Directrice Générale Adjointe Proximité Marion MESTDAG (visa 3)	Directrice Générale Adjointe Proximité Marion MESTDAG (visa 2) + DG (visa 3)	Assitant Logistique (visa 1 et réception) Ludovic GOETINCK Abdelkader KHITER	Autre Assitant Logistique

Arrêté n° 23/0051

Le Directeur Général de Lille Métropole Habitat,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R. 421-18, modifié par Décret n°2022-706 du 26 avril 2022 - art.4, lequel dispose que « le Directeur Général peut, avec l'accord du Conseil d'Administration et dans les limites fixées par lui, déléguer à des membres du personnel de l'office exerçant des fonctions de directeur ou de chef de service sa signature pour les compétences qu'il exerce par délégation du Conseil d'Administration.

Les titulaires des délégations de signature peuvent, s'ils y sont autorisés par l'acte de délégation, subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'office ».

Vu la délibération 22/A125 du 14 octobre 2022 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat, OPH de la Métropole Européenne de Lille, autorisant cette délégation du Directeur Général aux directeurs et chefs de services, et subdélégation ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de l'Office et plus précisément du service concertation locative, qualité de vie résidentielle, il y a lieu de prévoir une délégation de signature au profit de Monsieur Frédéric BACHELARD, responsable du service concertation locative, qualité de vie résidentielle.

Annule et remplace l'arrêté 23/0021

### ARRETE

Article 1 : - Délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric BACHELARD, responsable du service concertation locative, qualité de vie résidentielle, à effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes suivants selon les modalités ci-après exposées :

⇒ Dépôt de plainte au nom de Lille Métropole Habitat, avec constitution de partie civile le cas échéant, auprès des autorités compétentes pour les actes de vandalisme ou autres commis à l'encontre du patrimoine de LMH ainsi que pour les agressions réalisées sur le personnel pour lequel il exerce une autorité hiérarchique.

⇒ Autorisation et signature de toutes réquisitions ou sollicitations émanant des forces de Police et du Ministère de la Justice visant l'accès aux immeubles, propriété de Lille Métropole Habitat.

⇒ Commandes passées sur marché selon le process achats de LMH, et pour responsable du service concertation locative, qualité de vie résidentielle de la Direction Générale Adjointe Proximité comme repris dans le tableau joint au présent arrêté.

⇒ Signature de tous les documents relatifs au management et à la gestion courante du personnel du service concertation locative, qualité de vie résidentielle, dont la compétence ne serait pas exclusivement réservée à la Direction Générale Adjointe Proximité.

⇒ Signature des correspondances usuelles et actes de gestion courants à l'égard des tiers, des locataires, des demandeurs de logement, des partenaires et des prestataires qui relèvent du ressort du service concertation locative, qualité de vie résidentielle.

Article 2 : Cette délégation de signature s'exerce sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le Directeur Général qui pourra le cas échéant en suspendre l'application.

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

L'arrêté fera l'objet d'une publication, d'une note d'information en Conseil d'Administration et d'une notification aux agents intéressés.

Tourcoing, le 08 décembre 2023

Le Directeur Général  
Maxime BITTER

Le responsable du service concertation locative, qualité de vie résidentielle  
Frédéric BACHELARD



DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLACANT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLACANT SUBDELEGATAIRE	
Direction Générale Adjointe Proximité - Direction des Politiques de la Ville	Commandes Fonctionnement/ Exploitation inférieures à 300€ TTC	Responsable Concertation Locative et Qualité de Vie Résidentielle Frédéric BACHELARD (visa 1 et réception) - DGAP Marion MESTDAG (visa 1 et réception avec subdélégation)		Chargée de Projets LAB INNO Kaouthar BELEFKIH - Chargé de coordination et GUSP Amine BESSA (visa 1 et réception)		Se remplacent entre eux
	Commandes Fonctionnement/ Exploitation supérieures à 300€ TTC	Responsable Concertation Locative et Qualité de Vie Résidentielle Frédéric BACHELARD (visa 1 et réception) - DGAP Marion MESTDAG (visa 1 et réception avec subdélégation) + DGAP Marion MESTDAG (visa 2)	DG Maxime BITTER (visa 2)	Chargée de Projets LAB INNO Kaouthar BELEFKIH - Chargé de coordination et GUSP Amine BESSA (visa 1 et réception)		Se remplacent entre eux

## Arrêté n° 23/0052

Le Directeur Général de Lille Métropole Habitat,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R. 421-18, modifié par Décret n°2022-706 du 26 avril 2022 - art.4, lequel dispose que « le Directeur Général peut, avec l'accord du Conseil d'Administration et dans les limites fixées par lui, déléguer à des membres du personnel de l'office exerçant des fonctions de directeur ou de chef de service sa signature pour les compétences qu'il exerce par délégation du Conseil d'Administration.

Les titulaires des délégations de signature peuvent, s'ils y sont autorisés par l'acte de délégation, subdéléguer la signature déléguée à d'autres membres du personnel de l'office ».

Vu la délibération 22/A125 du 14 octobre 2022 du Conseil d'Administration de Lille Métropole Habitat, OPH de la Métropole Européenne de Lille, autorisant cette délégation du Directeur Général aux directeurs et chefs de services, et subdélégation ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de l'Office et plus précisément de la Régie, il y a lieu de prévoir une délégation de signature au profit de Monsieur Lorenzo CUCIUFFO, Responsable de la Régie.

Annule et Remplace l'arrêté 23/0023

### ARRETE

Article 1 : - Délégation de signature est donnée à Monsieur Lorenzo CUCIUFFO, Responsable de la Régie, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes suivants selon les modalités ci-après exposées :

⇒ Commandes passées sur marché selon le process achats de LMH, et pour le Responsable de la Régie de la Direction Générale Adjointe Proximité comme repris dans le tableau joint au présent arrêté.

⇒ Signature de tous les documents relatifs au management et à la gestion courante du personnel de la Régie dont la compétence ne serait pas exclusivement réservée à la Direction Générale Adjointe Proximité.

⇒ Signature de tout courrier, document et acte relatifs à la mise en place, la mise en œuvre et le suivi de la Régie.

⇒ Signature des correspondances usuelles et actes de gestion courants à l'égard des partenaires, fournisseurs et opérateurs institutionnels et associatifs, des collectivités locales et territoriales, des tiers, des locataires qui relèvent du ressort de la Régie.

⇒ Dépôt de plainte au nom de LMH, avec constitution de partie civile le cas échéant, auprès des autorités compétentes pour les actes de vandalisme ou autres commis à l'encontre du patrimoine sur lequel intervient la Régie, ainsi que pour les agressions réalisées sur le personnel pour lequel il exerce une autorité hiérarchique.

Article 2 : Cette délégation de signature s'exerce sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur le Directeur Général qui pourra le cas échéant en suspendre l'application.

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

L'arrêté fera l'objet d'une publication, d'une note d'information en Conseil d'Administration et d'une notification aux agents intéressés.

Tourcoing, le 08 décembre 2023

Le Directeur Général  
Maxime BITTER

Le Responsable Régie  
Lorenzo CUCIUFFO



DIRECTION	ACTES	DELEGATAIRE	REEMPLACANT DELEGATAIRE	SUBDELEGATAIRE	REEMPLACANT SUBDELEGATAIRE
Direction Générale Adjointe Proximité Régie	Commandes Exploitation Régie Travaux inférieures à 300€ TTC	Responsable Régie (visa 1 et réception avec subdélégation) Lorenzo CUCIUFFO		Assitant Logistique Ludovic GOETINCK Abdelkader KHITER (visa 1 et réception)	Autre Assitant Logistique
	Commandes Exploitation Régie Travaux entre 300€ et 30 000€ TTC	Responsable Régie (visa 1 et réception avec subdélégation) Lorenzo CUCIUFFO + visa 2	Directrice Générale Adjointe Proximité Marion MESTDAG (visa 2)	Assitant Logistique (visa 1 et réception) Ludovic GOETINCK Abdelkader KHITER	Autre Assitant Logistique
	Commandes Exploitation Régie Travaux supérieures à 30 000€ TTC	Responsable Régie (visa 1 et réception avec subdélégation) + Lorenzo CUCIUFFO (visa 2) + Directrice Générale Adjointe Proximité Marion MESTDAG (visa 3)	Directrice Générale Adjointe Proximité Marion MESTDAG (visa 2) + DG (visa 3)	Assitant Logistique (visa 1 et réception) Ludovic GOETINCK Abdelkader KHITER	Autre Assitant Logistique